

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2005

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance 27 juin 2005 ;
2. Admission à la bourgeoisie d'Echandens de M. et Mme Tomislav et Vesna Brkic, leur fils Dusan et leur fille Diana (préavis No 10/2005) ;
3. Admission à la bourgeoisie d'Echandens de M. Roberto De Col (préavis No 11/2005) ;
4. Achat de la parcelle No 140 (préavis No 12/2005) ;
5. Crédit d'étude pour variantes de faisabilité et d'implantation de la salle villageoise (préavis No 13/2005) ;
6. Election d'un membre à la commission des routes ;
7. Communications municipales ;
8. Communications du Bureau ;
9. Divers et propositions individuelles ;
10. Assermentation de M. Jean-Marc Landolt, municipal élu.

M. Roland Racine, président, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les Conseillères et Conseillers, les membres de la Municipalité (M. Philip Panchaud, syndic, est excusé), la presse et le public. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 45 du règlement du conseil communal et peut donc valablement délibérer.

L'appel fait ressortir la présence de 51 membres du Conseil. Se sont excusés : Mmes et MM. Sandrine Clerici, Elisabeth Descoedres, Daniel Dietrich, Louis Furiga, Philippe Gandillon, Willy Glur, Charles Moinat et Samuel Rouault. Non excusé : M. Cédric Rieben.

MM. Bernard Steiner et Rolf Vogel fonctionnent comme scrutateurs.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Ernest Carrel, municipal, nous informe que le préavis No 12/2005 (point 4) est retiré, conformément à l'art. 72 du règlement du conseil communal, en raison de nouveaux éléments dont la municipalité a pris connaissance dans sa séance de ce jour.

1. **Procès-verbal de la séance du 27 juin 2005**

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. **Admission à la bourgeoisie d'Echandens de M. et Mme Tomislav et Vesna Brkic, leur fils Dusan et leur fille Diana (préavis No 10/2005)**

M. Michel Simonet, vice-syndic, n'a rien à ajouter au préavis.

Mme Monique Arzenton, présidente de la commission ad hoc n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion est ouverte au sujet de ce préavis. La parole n'est pas demandée. M. Roland Racine, président, donne lecture des conclusions du préavis No 10/2005 et l'on passe au vote au bulletin secret.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 10/2005,
- vu le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE

(50 oui – 1 non)

- d'accorder la bourgeoisie d'Echandens à :

Tomislav Brkic, ressortissant serbe et monténégro, né le 02 janvier 1965 à Crnca/Serbie et Monténégro, marié, fils de Mitar et Markovic Brkic, ferblantier-couvreur,

Vesna Brkic, ressortissante serbe et monténégro, née le 22 juin 1976 à Zemun/Serbie et Monténégro, fille de Gojko et Grozdana Pajic, mère au foyer,

et de leurs deux enfants Dusan et Diana Brkic,

tous domiciliés à la rue du Château 7 à Echandens.

Demeure réservé l'accomplissement, par les candidats, de toutes les formalités légales, notamment la production d'un décret de naturalisation vaudoise.

3. Admission à la bourgeoisie d'Echandens de M. Roberto De Col (préavis No 11/2005)

M. Michel Simonet, vice-syndic, n'a rien à ajouter au préavis.

Mme Monique Arzenton, présidente de la commission ad hoc n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion est ouverte au sujet de ce préavis. La parole n'est pas demandée. M. Roland Racine, président, donne lecture des conclusions du préavis No 11/2005 et l'on passe au vote au bulletin secret.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 11/2005,
- vu le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder la bourgeoisie d'Echandens à :

Roberto De Col, ressortissant italien, né le 04 juin 1981 à Lausanne, célibataire, fils de Silvio et de Luciana De Col, étudiant, domicilié à la route de Bremblens 8 à Echandens.

Demeure réservé l'accomplissement, par le candidat, de toutes les formalités légales, notamment la production d'un décret de naturalisation vaudoise.

4. **Retiré**

5. **Crédit d'étude pour variantes de faisabilité et d'implantation de la salle villageoise (préavis No 13/2005)**

M. Ernest Carrel, municipal, n'a pas de remarque à faire si ce n'est qu'il a pris note que la commission ad hoc a émis un amendement qui va être voté et que la municipalité se ralliera, cas échéant.

M. Jean-Nicolas Muff, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. André Rosselet, président de la commission ad hoc, justifie leur décision en demandant de supprimer, au point 2 du préavis, « et au bureau Ensemble SA ».

M. Roland Racine, président, ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote à main levée.

L'amendement est accepté par 43 oui et 5 abstentions.

M. Roland Racine, président, ouvre ensuite la discussion sur le préavis modifié.

M. Philippe Diserens demande si, suite à l'exclusion du bureau Ensemble S.A., le montant du préavis sera ramené de Fr. 40'000.00 à Fr. 33'000.00.

M. Ernest Carrel, municipal, répond que sur le principe, Fr. 33'000.00 sont suffisants pour aller de l'avant, mais comme le cas aurait pu entrer dans les compétences municipales, le montant n'est pas changé.

La parole n'étant plus demandée, M. Roland Racine, président, donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal modifié No 13/2005,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE

(44 oui – 6 abstentions)

- d'octroyer à la municipalité un crédit d'étude de Fr. 40'000.00 pour variantes de faisabilité et d'implantation de la salle villageoise,
- de prélever ce montant sur nos disponibilités,
- d'amortir ce montant par la « Réserve générale ».

6. Election d'un membre à la Commission des routes

Suite à la démission de M. Jean-Marc Landolt élu municipal, un nouveau membre de ladite commission doit être élu. M. Jacques Perrinjaquet accepte d'être candidat. Il n'y a pas d'autres candidats.

| | |
|--------------------|----|
| Bulletins délivrés | 51 |
| Bulletins rentrés | 51 |
| Bulletins valables | 51 |
| Bulletin nul | 0 |
| Bulletin blanc | 1 |
| Majorité absolue | 26 |

M. Jacques Perrinjaquet est élu par 50 voix.

7. Communications municipales**M. Michel Simonet****Immeuble du Saughey**

Nous vous informons que nous avons dû procéder au remplacement des machines à laver la vaisselle des deux locataires. Ces machines dataient de la construction de l'immeuble. Coût par machine : Fr. 2'050.-- TTC.

Comme chacun a pu le constater, notre centre commercial porte dorénavant l'enseigne « PAM », vu la reprise de la raison sociale « USEGO » par la Valaisanne Holding SA.

Comme vous avez très certainement pu le remarquer, nous avons autorisé notre pharmacien à procéder à la transformation des locaux et de l'aménagement de la pharmacie. Ces travaux, menés et pris en charge par notre pharmacien, arrivent à terme.

Château

Nous portons à votre connaissance que l'appartement sis au 2^{ème} étage de notre Château va changer de locataire, dès le 1^{er} décembre 2005.

Auberge communale

Mis à part l'entretien courant et les travaux de peinture effectués dans le courant de l'été, nous sommes trouvés dans l'obligation de faire procéder au remplacement de la chaudière et du chauffe-eau de notre auberge. Il est à relever que ces 2 appareils dataient de 1987. Coût de l'opération : Fr. 24'696.25 TTC.

Nouveau collègue

Comme annoncé lors du dernier Conseil, nous avons procédé à la mise en sécurité des abords de l'école, ainsi qu'à la création d'un chemin d'accès à la cour intérieure. Ces travaux sont maintenant terminés. Selon les dires des utilisateurs, ceux-ci donnent satisfaction. Coût de l'opération : Fr. 16'791.40 TTC.

M. Guy Richard**Journée coup de balai du 29.10.05**

Un tout-ménage a été distribué à l'ensemble de la population d'Echandens. A ce jour, un seul membre du Conseil communal s'est inscrit. Je l'en félicite. Le nombre des participants n'est pas limité. N'ayez donc pas crainte de vous annoncer soit à l'issue de la séance, soit auprès du secrétaire communal.

Le programme de la journée se présentera ainsi : dès 08.30, accueil à la voirie avec café et croissants, formation des groupes. En fin de matinée, rendez-vous au refuge pour un apéritif et dégustation d'une soupe aux pois faite maison accompagnée de grillades.

8. Communications du Bureau

La course annuelle a eu beaucoup de succès. Remerciements sont adressés à M. Vogel pour l'organisation de la visite du CERN et aux membres du bureau pour le travail effectué pour l'organisation de cette magnifique journée.

Les votations se déroulent de mieux en mieux et avec une très bonne participation. Avec l'autorisation de la Préfecture, nous pouvons maintenant contacter l'électeur qui n'a pas voté correctement et lui indiquer pourquoi son vote serait annulé. Lors des dernières votations, c'est une douzaine de personnes qui ont pu valider leur vote en passant au bureau communal pour apposer leur signature ou corriger les dates.

Un projet de nouveau règlement du conseil est en mains d'une commission qui se réunira dès le 31 octobre prochain. Ce nouveau règlement pourra certainement être à l'ordre du jour d'une des premières séances de 2006.

Les prochaines votations auront lieu le 27 novembre 2005.

L'assemblée de commune pour trouver des candidats au conseil a été fixée au mardi 10 janvier 2006. Le délai pour le dépôt des listes est fixé au 23 janvier 2006 à 12 h.00. Les élections communales auront lieu le 12 mars 2006.

Pour les votations fédérales et/ou cantonales, le bureau a le droit d'ouvrir les enveloppes déposées au bureau communal dès son arrivée, soit entre 9 et 10 h. avant le clôturé du scrutin. Par contre, pour les votes ou élections communales, aucun dépouillement n'est autorisé avant la fermeture du scrutin.

Dates réservées pour les futures séances de conseil :

lundi 5 décembre 2005,

lundi 20 février 2006,

lundi 24 avril 2006, et

lundi 26 juin, dernière de la législature, définitivement fixée

L'assermentation des conseillers et conseillères élus pour la nouvelle législature, aura lieu en juin, à une date qui sera fixée ultérieurement. Elle sera suivie d'un repas.

Lors de la séance du 5 décembre prochain, vous devrez signer la feuille d'inscription, que vous représentiez ou non.

M. Roland Racine relève que c'est la dernière fois que M. Nesty Carrel est assis à la table de la municipalité. Il le remercie chaleureusement pour tout le travail qu'il a accompli au sein et pour le bien de notre commune en lui souhaitant une excellente retraite politique. L'assemblée applaudit longuement Nesty, très ému.

9. Divers et propositions individuelles

M. Thierry Lambelet demande des précisions sur le retrait du préavis No 12/2005. M. Roland Racine lui répond que, d'un commun accord avec la municipalité, il a été décidé de ne pas en parler ce soir.

M. Rolf Vogel apporte quelques informations concernant l'ACRM. Dans sa séance du 22 septembre 2005, l'ACRM a décidé de créer un bureau de coordination et de suivi des études et projets en cours. Les tâches étant de plus en plus astreignantes, le comité a décidé d'engager, à temps partiel, un chef de projet, un urbaniste-conseil, un juriste et une secrétaire. L'ACRM coûtera, dès le 1^{er} janvier 2006, Fr. 3.35 par habitant. Ces décisions ont été adoptées à une large majorité par l'assemblée générale de l'ACRM.

10. Assermentation de M. Jean-Marc Landolt, municipal élu

M. Jean-Marc Landolt a été élu tacitement pour remplacer M. Ernest Carrel ; il entrera en fonction le 1^{er} décembre 2005.

M. Roland Racine, président, procède à l'assermentation de M. Jean-Marc Landolt, conformément aux art. 9 et 62 de la Loi sur les communes (LC).

Avant de lever la séance, M. Michel Simonet nous donne lecture d'une communication écrite par M. Philip Panchaud, syndic :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Une fois n'est pas coutume, je n'aurai pas le plaisir d'être présent lors du conseil communal de ce 24 octobre 2005. Je vous prie donc de bien vouloir excuser mon absence. Si je ne saurais être présent physiquement, je le serai néanmoins avec vous en pensées.

A l'heure où se tiendra ce conseil, il sera pour moi un peu plus de 2 h. du matin, je serai probablement en train de dormir. En effet, pour raisons professionnelles, il me faut aller à Canton, où se tient ces jours la grande foire internationale.

Je regrette particulièrement de ne pas être parmi vous, car ce soir est la dernière séance du conseil auquel notre collègue et ami Ernest Carrel assiste en tant que conseiller municipal. Comme vous vous en souvenez, il avait annoncé sa démission pour la fin novembre 2005 après de très nombreuses années de dévotion passées au service de la commune.

Cher Nesty, j'aurais aimé pouvoir te dire cora publicum combien j'ai eu plaisir à faire ta connaissance, toi que, tout comme mes autres collègues municipaux, je n'avais pas eu l'occasion de côtoyer avant mon mandat. Durant ces quatre dernières années, j'ai eu le privilège de te connaître et, comme syndic, de bénéficier de ton appui ainsi que de tes bons conseils. Je tiens donc ici à te remercier tant en mon nom qu'au nom de toute la municipalité, de ton engagement, ta dévotion, ta bonne humeur et ta camaraderie. Tu as marqué la muni de ton sourire ; tu vas nous manquer.

Après presque seize ans au service de la commune au sein de la municipalité, tu passes la main. M. Jean-Marc Landolt, ancien président du conseil, rejoint les rangs des conseillers municipaux avec entrée en fonction le 1^{er} décembre prochain. Je lui souhaite au nom du conseil municipal une très cordiale bienvenue parmi nous.

Je souhaite à tous une bonne soirée.

M. Michel Simonet se fait également le porte-parole de la municipalité pour remercier Nesty pour son engagement, sa disponibilité et ses conseils précieux. Il lui souhaite, ainsi qu'à sa femme Jacqueline qui le verra un peu plus souvent, une continuation heureuse.

Il félicite M. Jean-Marc Landolt pour son élection et lui souhaite la bienvenue au sein de la municipalité et plein succès dans la nouvelle tâche qui l'attend.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h. 30

Le Président :

La Secrétaire :

Roland Racine

Claire-Lise Martin

